

VOTRE ESPACE SÉCURISÉ

Dès le premier janvier 2016, rendez-vous sur votre nouvel espace sécurisé personnel pour y gérer en toute facilité vos titres-services: www.wallonie-titres-services.be

UNE APP MOBILE POUR MIEUX GÉRER VOS TITRES-SERVICES

Dès l'ouverture de l'espace sécurisé de la Wallonie le 1^{er} janvier 2016, l'application mobile 'Titres-services by Sodexo' sera à votre disposition pour vous aider à gérer encore plus facilement vos titres-services électroniques au quotidien : valider une prestation de votre aide-ménagère à partir de votre mobile ou simplement pouvoir consulter votre portefeuille de titres-services font partie des fonctionnalités de votre nouvelle application. 'Titres-services by Sodexo' sera disponible gratuitement dans Google Play ou l'App Store.

LES ENTREPRISES AGRÉÉES À VOTRE SERVICE

Vous pouvez choisir votre entreprise agréée et changer d'entreprise si vous le souhaitez et selon les modalités de votre contrat.
Sur le **NOUVEAU SITE INTERNET** www.wallonie-titres-services.be, accessible dès le 01/01/2016, vous pourrez rechercher les entreprises agréées qui exercent en Wallonie.

ET SI VOUS PASSIEZ AU TITRE-SERVICE ÉLECTRONIQUE ?

Vous pouvez à tout moment **changer de support** et opter pour des titres-services électroniques au lieu de titres-services papier.
Testez donc dès à présent le titre-service électronique!

LE TITRE-SERVICE ÉLECTRONIQUE C'EST CHOISIR POUR LA :

e-TITRES-SERVICES

- Simplicité
- Facilité de gestion
- Rapidité
- Sécurité : finis les pertes et les vols !

Validité et utilisation de vos titres-services 2015

- Les titres-services achetés en 2015 restent **valables et utilisables pendant 8 mois à dater de leur émission**.
Ex : Si vous achetez vos titres-services le 15 décembre 2015, ils seront valables jusqu'au 31 août 2016.
- Vous pouvez échanger vos titres-services achetés en 2015 **jusqu'au 31/12/15**. Au-delà de cette date, vous pourrez uniquement vous les faire rembourser (jusqu'à la fin de leur période de validité).

Si vous n'êtes **pas encore inscrit au système des titres-services** ou si vous souhaitez plus d'informations sur les titres-services, **consultez notre site internet www.wallonie-titres-services.be** (à partir du 1^{er} janvier 2016).
Vous trouverez réponses aux questions que vous vous posez.

ERMU : Sodexo Pass Belgium SA/NV, Boulevard de la Plaine 15 Plaine - Bruxelles 1050 Brussel.



LE TITRE-SERVICE EN WALLONIE SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ EN 2016

SODEXO
DÉPARTEMENT TITRES-SERVICES WALLONIE
Disponible tous les jours ouvrables de 9h à 17h
Tel : 02/401.31.70
E-mail: wallonie-titres-services.svc.be@sodexo.com
Website: www.wallonie-titres-services.be

GÉRÉ ET FINANCÉ PAR :
LE FOREM
Wallonie



Vous avez votre résidence principale en Wallonie ?

NOUVEAUTÉ : à partir du 01/01/2016, vous pouvez commander vos titres-services selon les modalités mises en place par la Wallonie.

VOS DONNÉES EN TANT QU'UTILISATEUR:

Sodexo restant l'émetteur du titre-service, la continuité est assurée et vous ne devez dès lors pas vous réinscrire.

- ✓ Votre **numéro d'utilisateur** reste inchangé ;
- ✓ Votre **login** et votre **mot de passe** pour accéder à votre espace sécurisé, **restent également identiques** ;
- ✓ Si vos données de contact ont entretemps changé, vous pouvez les mettre à jour sur le site : www.titresservices2016.be ;
- ✓ Vous possédez une adresse e-mail et vous ne l'avez pas encore transmise ? N'oubliez pas de compléter vos données avec cette information essentielle pour faciliter la communication avec nos services.

COMMENT COMMANDER:

Commande de vos titres-services à partir du 01/01/2016

- ✓ Vous commandez vos titres-services, comme auparavant, en effectuant un virement bancaire avec une communication structurée (votre numéro d'utilisateur)
- ✓ **Attention** toutefois de noter le nouveau numéro de compte bancaire **BE15 0017 7247 4330** ouvert à partir du 01/01/2016. **Veuillez ne pas l'utiliser avant cette date !**
Si vous avez des ordres permanents programmés auprès de votre institution bancaire, pensez à les modifier dès le 31/12/2015 !
- ✓ En communication structurée de votre paiement, mentionnez **uniquement** votre numéro d'utilisateur, comme actuellement. Un numéro incorrect engendrera un retard dans le traitement de votre commande.
- ✓ Versez toujours le **montant exact** (minimum 10 titres-services papier par commande ou minimum 1 titre-service électronique par commande). Pour rappel : 1 titre-service = 9 €
- ✓ Dès réception de votre paiement, votre commande sera traitée et vos titres-services seront livrés par la poste ou mis à disposition dans votre portefeuille électronique dans votre espace sécurisé.

PRIX, FISCALITÉ ET QUOTA:

- ✓ Le **prix des titres-services**, pour les utilisateurs domiciliés en Wallonie, **reste inchangé (9€)**.
- ✓ L'utilisateur ayant sa résidence principale en Wallonie bénéficie depuis 2015 d'une **réduction d'impôts de 0,90€ par titre-service sur les 150 premiers titres-services émis**.
- ✓ L'attestation fiscale sera, comme d'habitude, envoyée par e-mail ou, le cas échéant, par courrier.
- ✓ **Quota de titres-services** : le nombre de titres-services que vous pouvez commander annuellement reste inchangé.
> Pour plus d'informations, visitez notre site internet www.wallonie-titres-services.be. (à partir du 1^{er} janvier 2016)

USAGE ET VALIDITÉ DE VOS TITRES-SERVICES EN 2016:

- ✓ Le titre-service est remis pour une heure de travail accomplie pour les activités autorisées : **aide-ménagère à domicile, repassage, transport de personnes à mobilité réduite et courses ménagères**.
- ✓ Vos titres-services pourront uniquement être utilisés auprès d'une **entreprise agréée par la Wallonie**.
- ✓ Les titres-services resteront **valables et utilisables pendant 8 mois à dater de leur émission**. La date de péremption est mentionnée sur le titre-service. Vérifiez toujours la date de validité du titre-service avant de le remplir.

ECHANGE ET REMBOURSEMENT DE VOS TITRES-SERVICES:

- ✓ S'il vous reste des titres-services dont la date de péremption est proche, vous pouvez demander, avant la fin de la durée de validité, le remboursement ou l'échange.
> Plus d'informations disponibles via notre site internet www.wallonie-titres-services.be.



LE NOUVEAU TITRE-SERVICE EN WALLONIE:

Comment compléter vos titres-services ?

Rien ne change ! Compléter le titre-service de façon correcte, utilisez de l'encre noire ou bleu foncé, restez bien dans les cases, n'utilisez pas de (liquide) correcteur. Seuls les titres-services dûment complétés seront acceptés par votre entreprise agréée. Pour qu'un titre-service soit valide, vous devez :

- 1 mentionner la date de la prestation
- 2 le signer
- 3 vérifier la date de validité
- 4 cocher la prestation effectuée.

VOUS UTILISEZ ENCORE DES TITRES-SERVICES PAPIER ?

Pensez à commander vos titres-services sous format électronique pour plus de simplicité, de rapidité et d'efficacité.

